

INSCRIPTION AUX TRANSPORTS SCOLAIRES

DES ELEVES DEMI-PENSIONNAIRES OU EXTERNES domiciliés dans le RHONE

Le SYTRAL (Syndicat Mixte des Transports pour le Rhône et l'Agglomération Lyonnaise) est l'autorité organisatrice unique des transports en commun du département. Il pilote tous les réseaux : TCL, Cars du Rhône et Libellule ainsi que les services Rhônexpress et Optibus.

Site d'informations à votre disposition : <http://www.carsdurhone.fr/>

(tél : 0 800 10 40 36)

1) Les élèves des 18 communes de la CAVBS (Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône) :

Arnas, Blacé, Cogny, Denicé, Gleizé, Jassans, Lacenas, Le Perréon, Limas, Montmelas, Rivolet, Saint Cyr le Châtoux, St Etienne des Oullières, St Julien, Salles Arbussonas, Vaux en Beaujolais, Villefranche, Ville sur Jarnioux,

NE DOIVENT PAS S'INSCRIRE SUR LE SITE « CARS DU RHONE » .

Ils se feront établir une carte de transports « ourah » en se rendant à l'agence commerciale Libellule qui se trouve dans le hall de la gare SNCF de Villefranche (Tél : 0800 350 380)-

Possibilité de télécharger sur le site internet des cars Libellule votre Demande Formulaire Abonnement Jeune).

Le coût de l'abonnement annuel est de 118 euros.

2) Elèves domiciliés en dehors de la CAVBS (Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône)

-Souscription de l'abonnement aux cars du Rhône (tél 0800 10 40 36) par internet : sur le site [https :
www.carsdurhone.fr/scolaires](https://www.carsdurhone.fr/scolaires) de préférence **avant le 11 juillet**

Les familles recevront leur carte ourah par courrier directement à domicile après souscription de leur abonnement.

-ou souscription de l'abonnement et achat de la carte ourah directement auprès des transporteurs Cars du Rhône ou à l'Agence commerciale des Cars du Rhône située à la Gare routière de Villefranche.

Le transporteur référent de notre secteur est :

Maisonneuve

521 avenue de l'Europe

69220 ST JEAN D'ARDIERES

Téléphone : 04 74 66 32 66

www.maisonneuve.net

Le coût de l'abonnement annuel pour l'année 2021/2022 varie de 144 à 216 € en fonction du nombre de réseaux de transports utilisés (Cars du Rhône, SNCF, Libellule) et du quotient familial (paiement en 1 ou 3 fois).

Les élèves empruntant le réseau SNCF doivent recharger leur carte ourah directement en ligne

3) Les élèves de la Métropole de Lyon

doivent faire une demande d'abonnement –papier intitulé « 11-17 ans » ou « 18-25 ans » selon l'âge de l'enfant . Cet abonnement combine les TCL+car du Rhône ou TCL + SNCF (coût de l'abonnement annuel TCL+ car ou TCL + sncf= 233 euros en 2021, 93 euros si l'enfant est boursier). Les TCL gèrent ensuite ces demandes.

Les élèves empruntant le réseau SNCF doivent récupérer auprès du lycée ou du transporteur une liasse SNCF ASR (Abonnement Scolaire Réglementé) qu'ils devront retourner tamponnée, complétée avec 2 photos d'identité au Département du Rhône (sauf les élèves de la métropole de Lyon qui devront retourner leur dossier auprès des TCL).

PAGE 2/3

LES ELEVES DEMI-PENSIONNAIRES OU EXTERNES DOMICILIES DANS L'AIN

Principe de la gratuité des transports scolaires dans l'Ain

2 possibilités :

-Inscription par internet : sur le site auvergnerhonealpes.fr/scolaireain à partir du 3 mai (sauf pour les élèves empruntant le train : ils doivent s'inscrire uniquement par le biais du dossier-papier)

NB ! une pénalité de 30 € sera appliquée pour toute inscription après le 19 juillet (sauf déménagements ou affectations tardives avec justificatifs)

-Vous pouvez également faire votre demande et retirer un formulaire papier directement auprès du lycée (les élèves utilisant le réseau SNCF doivent en plus récupérer une liasse SNCF ASR (Abonnement Scolaire Règlementé) auprès du lycée et fournir 2 photos d'identité + une enveloppe timbrée à 50 grammes).

De plus, dans le cas où l'élève n'aurait pas obtenu son ASR à la rentrée, il a la possibilité de souscrire un "Abonnement mensuel nominatif". Cet abonnement lui sera remboursé (par la SNCF) sur présentation du titre définitif.

En plus de l'inscription aux transports scolaires de l'Ain, **les élèves domiciliés à JASSANS** doivent acheter un abonnement LIBELLULE annuel nominatif au prix de 118 euros (payable en 3 fois éventuellement). La Région Auvergne Rhône Alpes rembourse cet abonnement en fin d'année scolaire sur demande de la famille. Il est donc impératif de conserver l'abonnement et les justificatifs de paiement et de bien faire l'inscription aux transports scolaires de l'Ain.